



La CGS reçoit le statut d'observateur au Conseil de la CEI pour les migrations

La première réunion du Conseil des dirigeants des Services fédéraux des migrations des pays de la CEI a eu lieu à Minsk le 29 et le 30 janvier 2008. Cette réunion a pris la décision d'octroyer le statut d'observateur auprès du Conseil à la Confédération générale des syndicats.

La réunion a discuté de la coopération des pays de la CEI dans le domaine des migrations, des pas concrets pour la rendre plus efficace, des grandes orientations de l'activité du Conseil. Le Conseil a estimé qu'une de ses priorités absolues est de transformer la migration, jusqu'à présent plutôt chaotique, en processus coordonné et organisé. Il a été recommandé aux services nationaux des migrations d'utiliser mieux dans leur travail l'expérience des structures non étatiques.

La réunion a discuté du projet de la Convention sur le statut juridique des travailleurs immigrés et de

leurs familles dans la CEI, auquel la CGS a proposé plusieurs amendements et suppléments. Natalya Podchibyakina, secrétaire générale adjointe de la CGS, a pris part à la réunion.

La rencontre d'une délégation de la CGS avec les dirigeants du CRPE

Une rencontre entre la délégation de la CGS composée de Vladimir Scherbakov, secrétaire général de la Confédération, et Victor Kornychine, vice-président de la CGS, et celle du Conseil régional paneuropéen (CRPE), qui comprenait Mikhaïl Chmakov, président du CRPE, et John Monks, secrétaire général, a eu lieu à Moscou le 11 février 2008.

Les représentants du CRPE ont été informés de l'activité de la CGS, de son rôle et de sa place dans le mouvement syndical de la CEI. A son tour, John Monks a informé les dirigeants de la CGS de la structure et de l'activité du CRPE, de la réalisation de la politique de la Confédération syndicale

internationale (CSI) en Europe, y compris dans les pays, membres de la CEI.

Les délégations ont échangé d'opinions sur les perspectives de la coopération entre les deux organisations. Ayant signalé la ressemblance des positions des deux organisations sur plusieurs problèmes socio-économiques en Europe, les parties contractantes se sont mises d'accord de coopérer sur quatre principales orientations: la défense des droits et des libertés syndicales, la situation des travailleurs immigrés, la formation des cadres syndicaux, l'échange d'informations et de résultats des recherches scientifiques.

La CGS exige le respect des droits syndicaux au Kirghizistan

Le secrétaire général de la CGS Vladimir Scherbakov a adressé le 11 février 2008 au président de la République du Kirghizistan Kourmanbek Bakiev une lettre suivante:

«La Confédération générale des syndicats (CGS) a reçu un message signé par 27 membres du Conseil de la Fédération des syndicats du Kirghizistan (FSK) qui contient l'information que S. Bozgounbaev, président de la FSK, a été destitué provisoirement de son poste. Cette décision du tribunal pénal de l'arrodissement Pérvomayski de la ville de Bichkek est incompréhensible et rend perplexe pour la simple raison que le 29 septembre

2005, S. Bozgounbaev a été élu par voie démocratique au XX congrès de la centrale syndicale nationale président de la FSK, qu'en 2006 son dossier a été classé par le parquet général pour l'absence du délit.

Il est à signaler que S. Bozgounbaev a été élu au VI congrès de la CGS, tenu le 14 septembre 2007, membre du Comité Exécutif et membre du Conseil de la CGS, organes dirigeants de cette union syndicale internationale.

Les tentatives des organes d'Etat d'imposer par la force M. Biybosounov au poste du premier vice-président de la FSK représente en fait une tentative brutale d'ingérence dans les affaires des syndicats et une violation des normes internationales, ratifiées par la République du Kirghizistan, précisément des conventions de l'OIT N° 87 et 98 qui garantissent aux syndicats les droits fondamentaux. Certains ministères sectoriels et gouverneurs de région font jusqu'à présent pression sur les membres du Conseil de la FSK qui, dans leur majorité absolue, ont rejeté la candidature de M. Biybosounov.

Cette situation provoque notre inquiétude et angoisse.

La CGS confirme sa position de principe, considère ces actions des pouvoirs comme inadmissibles et exprime son plein soutien et sa solidarité avec la lutte de la FSK pour la défense des droits des travailleurs.»

La position des syndicats face aux agences d'emploi privées

La réunion du groupe de travail d'experts chargés d'élaborer des projets des lois-cadres sur les agences d'emploi et d'embauche privées et sur la migration dans les pays de la Communauté économique Eurasienne a eu lieu à Saint-Petersbourg le 7 et le 8 février 2008. Natalya Podchibyakina, représentante de la CGS, et Nikolay Gladkov, représentant de la FNPR, qui participaient à cette réunion ont été obligés d'intervenir avec une Déclaration officielle qui suit:

«Le projet de la loi-cadre sur les agences d'emploi et d'embauche privées qu'on est en train de discuter à la réunion du Groupe de travail d'experts est très important pour la création des relations légitimes au marché du travail de la région. Il concerne la légalisation sur les agences d'emploi, leur fonctionnement sur le marché du travail, marché qui est en principe régi par les trois partenaires sociaux. Pour cette raison, conformément aux principes de l'OIT et de sa Convention 181, aucune résolution ne peut être adoptée qu'après des consultations préalables avec les organisations les plus représentatives des travailleurs et des employeurs.

Cependant, la discussion du projet a démontré que les experts de la réunion n'ont même pas essayé de trouver un compromis entre la position des syndicats de la CEEA et celle des représentants des

agences. Comme résultat, sur la proposition de ces derniers, un article a été inclus dans le projet permettant de considérer les agences privées en tant qu'employeurs (location de personnel) et leur permettant de recouvrer des paiements de la part des demandeurs d'emploi.

Les représentants de la CGS et de la FNPR qui ont pris part à la réunion du Groupe de travail d'experts déclarent leur position:

1. la mention de location de personnel (personnel leasing) dans la législation eurasiennne ne peut être utilisée qu'après la discussion préalable dans les commissions tripartites sur le dialogue social et la prise de décisions par celles-ci;
2. les agences privées n'ont pas le droit d'exiger de la part des demandeurs d'emploi aucun paiement direct ou indirect, ni d'autres taxes.

Dans l'intérêt des certains demandeurs d'emploi et après des consultations avec les organisations représentatives des travailleurs et des employeurs, les législations nationales peuvent prévoir certaines exceptions pour certains services rendus par les agences privées.»

La CGS et la FNPR se proposent de poursuivre leurs efforts afin que leur point de vue et leurs propositions soient prises en compte lors de l'élaboration des lois si importantes pour les travailleurs de la Communauté.

Azerbaïdjan: le IIIème congrès de la Confédération des syndicats

Le IIIème congrès de la Confédération des syndicats d'Azerbaïdjan a eu lieu à Bakou le 5 février 2008. 420 délégués, représentant 25 syndicats sectoriels et 3 fédérations régionales syndicales, y ont pris part.

Les représentants des organes législatifs et exécutifs, des employeurs et des médias ont été invités au congrès.

Plusieurs délégations syndicales étrangères, parmi lesquelles la délégation de la CGS dirigée par Vladimир Scherbakov, ont aussi participé à ce forum syndical.

On a donné lecture au congrès du Message d'Ilham Aliev, Président de la République d'Azerbaïdjan.

Les délégués du congrès, ainsi que les invités étrangers ont été reçus par le Président de la République.

Dans le compte rendu de la Confédération, présenté par Sattar Mehbaliyev, président de la centrale, il a été souligné que durant les cinq dernières années, il a eu de grands changements dans la vie socio-économique du pays, la situation de la population s'est améliorée, le renouveau dans la société est remarquable. On a beaucoup fait pour le développement de la démocratie, pour réduire le chômage et la pauvreté, ainsi que pour le développement des

régions, 640 000 nouveaux emplois ont été créés.

Le rapporteur a informé les délégués du travail qui a été entrepris pour renforcer les syndicats, pour adopter de nouvelles et importantes lois, pour défendre mieux les droits des travailleurs et pour résoudre les problèmes sociaux.

Le congrès a apporté des amendements et des suppléments aux Statuts de la centrale, a adopté les orientations principales pour la période à venir.

Sattar Mehbaliyev a été élu président de la CSA.

Arménie: l'économie informelle et les syndicats

La Confédération des syndicats d'Arménie a tenu le 4 et le 5 février 2008 à Erevan une table ronde «L'économie informelle en Arménie».

Les représentants des syndicats de branche de la Confédération, du ministère du Travail et des Affaires sociales, du Service public de l'emploi, de l'Union d'employeurs, de l'Inspection d'Etat du travail, de l'OIT et de la CSI ont pris part à ce séminaire.

Inaugurant la table ronde, Eduard Toumasian, président de la centrale syndicale, a déclaré que l'économie informelle prospère en Arménie dans les branches de production, ainsi que dans les services. Selon les statistiques, le taux

de l'économie informelle dans les républiques du Caucase atteint 50–80%, ce qui est le plus haut indice par rapport aux autres républiques de l'ex-URSS et aux autres pays d'Europe orientale.

Les représentants des syndicats qui participaient au séminaire ont souligné que le thème proposé pour la discussion est très important non seulement pour le gouvernement, mais aussi pour les employeurs et les syndicats. L'ignorance juridique de la population est une des raisons de l'existence de l'économie informelle. La plupart des travailleurs dans l'économie informelle n'ont pas de relations légales avec le patronat, contribuant ainsi à l'extension de l'économie informelle. Les syndicats et les organes du pouvoir doivent propager parmi les travailleurs, surtout parmi les jeunes, les connaissances des droits et des normes juridiques afin que ces derniers puissent les utiliser ensuite dans leurs relations de travail.

Il est aussi important d'établir des relations étroites entre les syndicats et l'Inspection d'Etat du travail pour obliger les employeurs peu consciencieux de suivre les lois et d'avoir avec les travailleurs des relations conformes à la loi. Les syndicats ont intérêt à cela puisque le travail informel réduit le nombre des syndiqués. Le travailleur doit comprendre à son tour que s'il n'a pas des relations légales avec le patron, il perd tous les droits, prévus par la législation du travail.

Bélarus - une base juridique solide pour la sécurité du travail

La Fédération des syndicats de Bélarus participe activement à la formation d'une base juridique solide afin de garantir une sécurité du travail solide et moderne.

Durant l'année 2007 l'inspection technique des syndicats a participé à la préparation et à l'adoption de 19 textes d'application sur la sécurité du travail.

En particulier, la centrale syndicale a proposé qu'on augmente des suppléments pour un travail dans les conditions insalubres et dangereuses.

Kazakhstan: le message du Président de la République et la couverture sociale

Noursoultan Nazarbaev, Président de la République du Kazakhstan, a précisé dans son message adressé au peuple le 6 février 2008 que les pensions de retraite et les indemnités doivent être doublées d'ici l'an 2012.

Nazarbaev a aussi souligné que les retraites de base doivent atteindre 50% du minimum vital d'ici l'an 2011.

A partir de 2009 toutes les allocations seront augmentées annuellement de 9% et les allocations pour les soins de l'enfant seront multipliées par 2,5 d'ici 2011.

Les salaires des travailleurs du secteur public seront augmentés annuellement de 25-30%.

Russie: réunion du Conseil Général de la FNPR

La réunion du Conseil général de la FNPR dont le thème principal a été «Le renforcement de la coopération entre les syndicats et les organes du pouvoir dans la résolution des problèmes socio-économiques» a eu lieu à Moscou le 29 janvier 2008. Mikhaïl Chmakov, président de la centrale syndicale, a présenté le rapport général.

Dmitri Medvedev, premier vice-Premier ministre du gouvernement de la Fédération de Russie (actuel Président de la FR), Tatiana Golikova, ministre de la Santé et du Développement social et Oleg Eremeev, président du Conseil de coordination des unions des employeurs de la Russie ont participé à la réunion.

Après une discussion détaillée du problème, les participants à la réunion ont constaté que les syndicats influencent la formation des organes législatifs du pouvoir, ont leurs représentants à tous les niveaux législatifs, participent à la modernisation de la législation et du droit. Leur coopération avec les organes exécutifs s'effectue par l'intermédiaire du dialogue social et par négociations collectives.

Grâce aux efforts des syndicats, la position des organes du pouvoir

vis-à-vis du salaire minimum garanti a changé. Les pouvoirs des régions dans l'établissement du SMIG non moindre que le minimum vital de la personne active sont élargis.

Les accords signés entre la FNPR et le Parquet général et le Service fédéral pour le travail et l'emploi en matière de la garantie des droits des travailleurs sont efficaces.

De cette façon, une nouvelle étape de la coopération s'ouvre devant les syndicats et les organes du pouvoir afin de garantir la résolution des problèmes socio-économiques, a constaté le Conseil général.

Le Conseil général a adopté une Résolution qui détermine les tâches prioritaires de la coopération entre les syndicats et les organes du pouvoir:

- augmentation du SMIG jusqu'au minimum vital pour la population active;
- actualisation de la composition et du calcul du panier de la ménagère;
- élaboration d'une conception pour passer dans l'évaluation du travail aux normes d'une consommation développante;
- retour à l'ancien système de sécurité sociale;
- ratification de la Charte sociale européenne et des conventions de l'OIT sur les questions socio-économiques;
- rétablissement du ministère du Travail.

Le Conseil général a discuté aussi de la réalisation de la Convention tripartite générale pour les années 2005-2007 et de la modernisation de l'activité d'information de la FNPR.

Russie: opinion du président de la FNPR concernant la productivité du travail et le salaire

Mikhaïl Chmakov, président de la FNPR, a évoqué dans son interview, accordé le 22 février 2008 à la «Radio de Russie» la liaison entre la productivité du travail et le salaire, thèmes discutés tout dernièrement dans les structures du pouvoir de Russie.

Il a exprimé son désaccord avec certains économistes qui affirment que la productivité du travail en Russie est en retard par rapport à l'augmentation des salaires.

Il a reconnu que la productivité du travail dans notre pays est en retard par rapport à nos concurrents globaux. Cependant la hausse des salaires s'explique par le fait que pendant les réformes économiques, il y a 15-17 ans, les prix des biens et des services ont augmenté en Russie de plusieurs fois, certains disent même de 10 000 fois, surtout pendant l'inflation de 1992.

Actuellement les prix en Russie sont égaux aux prix européens ou mondiaux. En même temps, la valeur du travail n'a pas changé de la même façon. Certes, la valeur du travail augmente mais pas comme

les prix des biens et des services. De cette façon, selon Chmakov, la hausse de la valeur du travail doit dépasser la hausse de la productivité du travail, au moins à cette étape.

Le marché du travail russe est pratiquement intégré au marché du travail mondial, les spécialistes russes émigrent facilement vers d'autres pays pour chercher du travail. En même temps, la Russie s'est transformée en pays récepteur des travailleurs migrants d'autres pays du monde, y compris de la CEI, et cela pose aussi plusieurs problèmes.

A la réunion du Conseil d'Etat Vladimir Poutine a souligné que la productivité du travail doit être multipliée par quatre. A mon avis, a souligné Chmakov, en même temps le salaire doit être multiplié par six, ce qui serait juste.

C'est dans ce cas seulement qu'on aura un équilibre réel entre la valeur du travail et la productivité. Si on compte l'unité du salaire par unité du produit fini, la productivité du travail d'un ouvrier russe est trois fois supérieure à celle de son collègue européen ou américain. Quand on aura un équilibre entre ces deux indices, les lois économiques commenceront à fonctionner.

Dans les conditions actuelles, la productivité du travail pourrait être augmentée uniquement grâce aux nouvelles technologies, il est nécessaire de moderniser les technologies et de renouveler la production quelle que soit sa for-

me de propriété, publique ou privée (chez nous 85% des entreprises sont privées).

Russie: réunion de la Commission tripartite nationale

La réunion de la Commission tripartite nationale pour les questions sociales et de travail a eu lieu à Moscou le 27 février 2008.

Les membres de la Commission ont discuté de la réalisation de la Convention générale entre les partenaires sociaux (gouvernement-employeurs-travailleurs) pour les années 2005-2007.

Vitali Budko, vice-président de la FNPR, président du Groupe de travail pour le partenariat social de la Commission a souligné que l'activité de la Commission dans la réalisation de la Convention générale se basait sur les plans d'initiatives coordonnés. Ces plans étaient préparés pour chaque semestre.

Cependant, certains documents n'étaient pas à la hauteur quant à leur qualité et aux délais de préparation. Plus souvent par la faute du gouvernement. Le gouvernement, lors de la préparation des textes d'application concernant le chômage et la migration, négligeait parfois ses obligations de consulter au préalable les employeurs et les syndicats.

Pour cette raison certaines initiatives n'ont pas été réalisées dans les délais fixés.

De point de vue des syndicats, ce sont les problèmes socio-économiques qui limitent actuellement la croissance économique de la Russie. Les syndicats insistent sur l'augmentation du SMIG en le portant au minimum vital.

Tadjikistan: la coopération avec l'OIT se développera

Le 6 mars, Murodali Salikhov, président de la Fédération des syndicats indépendants du Tadjikistan (FSIT), a reçu le Coordinateur national de l'OIT à Tadjikistan.

Plusieurs questions concernant la sécurité du travail, la défense des droits des travailleurs, la lutte contre les pires formes du travail des enfants, etc, ont été discutés lors de cette rencontre. Salikhov a parlé à la représentante de l'OIT de la structure et des activités de la centrale syndicale nationale, de ses syndicats de branche, du dialogue social, de la Convention générale nationale entre les partenaires sociaux, des relations entre la FSIT et le ministère du Travail et de la Protection sociale. Plusieurs autres questions ont été aussi discutées.

Le coordinateur de l'OIT au Tadjikistan a exprimé sa satisfaction quant au niveau de la coopération entre les deux parties, a informé le président de la centrale syndicale que l'OIT aidera la République à mettre en oeuvre le Programme du travail décent.

Ukraine: le président de la République et les syndicats se prononcent pour le développement du dialogue social

Une rencontre entre le président de la République d'Ukraine Victor Yuschenko et les dirigeants syndicaux a eu lieu à Kiev le 31 janvier 2008.

Le président a exhorté les syndicats à participer plus activement à la formation de la politique socio-économique d'Etat, s'est prononcé pour l'élaboration d'un règlement national du dialogue social, a souligné la nécessité d'adopter une loi sur le dialogue entre les trois parties «pouvoirs-syndicats-employeurs».

Le président a soutenu la demande des syndicats de ne pas retarder la reprise du fonctionnement du Conseil national tripartite auprès du Président de la République, ainsi que de convoquer une conférence consultative des membres de ce Conseil et ceux des conseils régionaux afin de déterminer les questions-clefs du dialogue.

Le président et les syndicats sont solidaires quant à la signature de la convention générale nationale et des conventions à toutes les entreprises indépendamment de leur forme de propriété.

D'autres importantes questions, dont le développement socio-économique du pays, la société civile, la sécurité du travail, le

budget national 2008, la lutte contre la pauvreté et pour un salaire décent, la propriété des syndicats, ont été discutées à cette rencontre.

Ukraine: le forum social sera annuel

Une première rencontre entre les représentants des syndicats, des travailleurs scientifiques, des employeurs et des organisations sociales pour discuter la nécessité «de la convocation annuelle d'un Forum social: «L'Ukraine du troisième millénaire: épanouissement par la voie de consolidation» a eu lieu à Kiev en février 2008.

Ce Forum, qui s'inscrit dans le prolongement du Forum panukrainien précédent «Business social – business qui se soucie des gens», a été organisé sur l'initiative des syndicats.

Le but de ce nouveau forum est de déterminer les voies de la consolidation des efforts des pouvoirs, des syndicats et d'autres organisations sociales pour former et introduire de nouveaux modèles du développement de l'Ukraine sur la base du concept «Des citoyens compétitifs et aisés, une société hautement civilisée, un pays prospère».

Les participants à la rencontre ont aussi discuté de la création, auprès du Forum, d'un Conseil scientifique d'experts avec des ateliers spécialisés chacun dans son domaine.

PUBLIÉ PAR LE DÉPARTEMENT INTERNATIONAL
ET
LE CENTRE DES RELATIONS PUBLIQUES DE LA CGS
42, LENINSKY PROSPECT
117119, MOSCOU, RUSSIE
TÉLÉFAX +7(095) 938-2155
TÉLÉPHONE +7(095) 952-2782
+7(095) 938-8649
E-MAIL: inter@vkp.ru
SITE INTERNET: www.vkp.ru

**LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS (CGS), UNION INTERNATIONALE,
A ÉTÉ CRÉÉE À SON PREMIER CONGRÈS LE 16 AVRIL 1992.**

**SES STATUTS ADOPTÉS AU PREMIER CONGRÈS ONT ÉTÉ PARTIELLEMENT MODIFIÉS
ET COMPLÉTÉS AU DEUXIÈME CONGRÈS DE LA CGS, LE 22 SEPTEMBRE 1993, AU TROISIÈME CONGRÈS DE LA CGS,
LE 18 SEPTEMBRE 1997 ET AU CINQUIÈME CONGRÈS (EXTRAORDINAIRE) DE LA CGS, LE 26 MARS 2004.**

LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA CGS SONT LES SUIVANTS:

**LA COORDINATION DES ACTIONS DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES DANS LE DOMAINE DE LA DÉFENSE
DES DROITS SOCIAUX DES TRAVAILLEURS, DES ÉTUDIANTS ET DES RETRAITÉS;
LA PROTECTION DES DROITS ET DES GARANTIES DE L'ACTIVITÉ DES SYNDICATS;
LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOLIDARITÉ SYNDICALE INTERNATIONALE
ET COORDINATION DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CGS RÉALISE SON ACTIVITÉ CONFORMÉMENT AUX NORMES UNIVERSELLEMENT RECONNUES
DU DROIT INTERNATIONAL, SUR LES PRINCIPES DE L'AUTONOMIE TOTALE ET DE L'ÉGALITÉ EN DROITS
ET EN OBLIGATIONS DES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CGS GROUPE ACTUELLEMENT LES CENTRALES SYNDICALES NATIONALES D'ARMÉNIE,
D'AZERBAÏDJAN, DE BIÉLORUSSIE, DE GÉORGIE, DU KAZAKHSTAN, DE KIRGHIZISTAN, DE MOLDAVIE,
DE RUSSIE, DU TADJIKISTAN, D'OUBÉKISTAN, D'UKRAINE,
AINSI QUE 32 UNIONS INTERNATIONALES SYNDICALES DE BRANCHE.**

**LA CGS EST OUVERTE POUR LA COOPÉRATION À TOUTE CENTRALE SYNDICALE
INDÉPENDAMMENT DE SON AFFILIATION. D'AUTRE PART, L'ADHÉSION À LA CGS
NE LIMITE PAS L'AUTONOMIE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CONFÉDÉRATION A LE STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DE L'ASSAMBLÉE INTERPARLEMENTAIRE DES ÉTATS DE LA CEI,
DU CONSEIL DES CHEFS D'ÉTATS ET DES PREMIERS-MINISTRES DE LA CEI,
DU COMITÉ ÉCONOMIQUE INTERÉTATIQUE DE LA CEI, ETC.**

AU PLAN INTERNATIONAL, ELLE A LE STATUT CONSULTATIF RÉGIONAL DE L'OIT, DE L'ECOSOC ET DU DIP DE L'ONU.

**LE CONGRÈS EST L'ORGANE SUPÉRIEUR DE LA CGS QUI EST CONVOQUÉ AU MOINS UNE FOIS TOUS LES CINQ ANS
ET ENTRE LES DEUX CONGRÈS LE CONSEIL ET LE COMITÉ EXÉCUTIF.**

LE CONTRÔLE FINANCIER EST EFFECTUÉ PAR LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER DE LA CGS.

MIKHAÏL CHAMAKOV EST PRÉSIDENT DE LA CGS, VLADIMIR SCHERBAKOV EST SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

CHER LECTEUR,

Le bulletin d'information de la CGS "Inform-Contact" est également diffusé par E-mail. En outre, les
versions française et anglaise de notre publication sont disponibles sur notre site Internet:

www.vkp.ru